

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [karine Beauregard](#)

<https://www.cadre21.org/membres/07b215b4d0ac2bfa7b4da150>

Date d'obtention : 2020-11-06 15:03:03

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est une méthode encadrante et qui permet de se mettre en action rapidement pour protéger les gens impliquer dans une situation. Elle permet de travailler en partenariat.

Que je ne dois en aucun cas regarder les photos et vidéos.

Que seuls ceux qui ont suivi la formation peuvent utiliser la trousse.

Que la trousse nous aide à préserver l'intégrité physique et psychologique des personnes concernées.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va bien me diriger dans l'intervention et me guider pas à pas sur ce que je dois faire. Cela sécurise l'intervention. Elle va me permettre de mettre les jeunes avec qui j'intervient en confiance.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

À ne pas demander de détails, à ne pas voir les images et les vidéos. De plus, avec l'instigateur, de ne pas lui poser de questions.